

de l'Organisation reflète cette évolution. Dans le domaine technique, elle recherche l'entente internationale sur les installations et services requis par l'aviation civile internationale, sur les moyens de les fournir et sur la normalisation de l'équipement et des procédés, lorsqu'elle est indispensable à la sécurité et à la régularité. Ces ententes prennent, généralement, la forme d'annexes à la Convention de Chicago. De plus, l'Organisation recueille, analyse et met à la disposition de ses membres une grande quantité de renseignements sur les aspects techniques de l'aviation civile; elle leur offre, par ailleurs, l'aide nécessaire à la formation de leur personnel.

L'O.A.C.I. ne s'occupe pas directement des négociations d'accords qui ont trait à l'échange des droits d'exploitation de services aériens commerciaux entre États, mais elle étudie et recherche l'entente sur les questions d'ordre économique lorsqu'une telle entente facilite l'exploitation - par plusieurs pays - des entreprises de transports aérien et elle traite de questions juridiques lorsque les divergences des dispositions des codes de droit nationaux risquent de nuire aux services aériens. Les résultats de son travail, sur le plan juridique, paraissent généralement sous forme de conventions internationales soumises à tous les États membres aux fins de ratification.

Dans le domaine de l'aide technique, l'O.A.C.I. assure la réalisation des projets du *Programme des Nations Unies pour le développement* qui touchent l'aviation civile. Les experts de l'O.A.C.I. apportent une aide technique, formation comprise, à presque tous les secteurs de l'aviation civile; l'O.A.C.I. accorde, en outre, de 600 à 700 bourses de recherche chaque année. L'Organisation subventionne aussi un certain nombre de centres de formation régionaux et contribue généreusement à l'achat d'équipement pour l'aviation civile.

Les interventions illicites (détournements d'avions et actes dirigés contre la sécurité de la navigation aérienne) qui ont frappé l'aviation civile internationale ces dernières années sont devenues une source croissante de préoccupation. L'O.A.C.I. a combattu activement ce banditisme et a fait adopter trois importantes conventions internationales à cet égard (Tokyo, 1963, - La Haye, 1970 - Montréal, 1971). En 1973, l'Assemblée tenait une session extraordinaire à Rome pour étudier certains projets de modifications à la Convention de Chicago visant à apporter une solution à ces problèmes; aucune entente importante n'y fut, toutefois, conclue.

Participation canadienne

L'avènement de l'aviation civile a contribué sensiblement au déve-